Le travail des filles mineures et des femmes

Paris, 2 juillet. — La commission du travail a examiné les amendements de MM. Le Gavrian, Plichon, Neyraud et un projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Elle a repoussé la première partie qui portait que les inspecteurs devaient sortir des Ecoles Polytechnique, Centrale, des Arts et Manufactures et des Arts et Métiers.

Elle a adopté le passage portant que les dispositions relatives à l'inspection et à la commission supérieure seront mises en vigueur aussitôt après l'adoption de la loi.

La commission a ensuite adopté, avec quelques modifications de détail, le projet de loi du gouvernement relatif à la sécurité et à la salubrité des ateliers.

L'interdiction de l'entrée en France des lards américains

Paris, 2 juillet. — Dernièrement un certain nombre de députés et de sénateurs de la Gironde faisaient, auprès des ministres du commerce et de l'industrie, une démarche en vue de faire lever l'interdiction de l'entrée en France des lards américains. Aujourd'hui, une dizaine de députés des régions de l'ouest ont fait auprès de M. Jules Roche une demande en sens contraire, insistant pour que l'interdiction fut maintenue dans toute sa rigueur.

Le ministre du commerce, faisant allusion à la situation nouvelle que le vote du bill Mac-Kinley par le congrès des Etats-Unis créait pour la France, au point de vue commercial, leur a répondu que, sans préjuger la décision que les négociations ultérieures pourraient amener, le gouvernement à prendre, il ne saurait, pour le moment, être question de répondre par des concessions à la déclaration de guerre du gouvernement américain sur le terrain économique, et que par conséquent les délégués pouvaient emporter l'assurance que rien ne serait changé à l'état de choses existant.

La question des pêches

Douvres, 2 juillet. — M. Pierre Beaugrand, capitaine du bateau pêcheur *Manne de Dieu*, a été condamné à une amende de 5 livres pour délit de pêche dans les eaux anglaises.

Exécution d'un soldat

Constantine, 2 juillet. — Ce matin, le soldat Lagniez, condamné à mort par le conseil de guerre, pour tentative de meurtre sur un de ses supérieurs, a été exécuté.

Le conseil supérieur du commerce

Paris, 2 juillet. — La sous-commission des textiles du conseil supérieur du commerce a voté ce matin par 10 voix, contre 7, d'accepter en principe des droits de douane sur la soie.

Ce vote a été rendu contrairement aux conclusions de la commission spéciale.

Le conseil supérieur s'est réuni cette après-midi en séance plénière et s'est occupé des tarifs concernant la métallurgie.

Il a voté le montant des tarifs actuels de la houille et un certain nombre de relèvements sur les fers, fontes et aluminium.

Nominations des trésoriers généraux

Paris, 2 juillet. — Le mouvement suivant dans les trésoreries des colonies est arrêté, et sera signé demain au conseil des ministres:

M. de Peyronnie, trésorier général de l'Inde, est nommé trésorier général de la Guadeloupe.

M. Sarlat, ancien député opportuniste, est nommé trésorier général de l'Inde.

Le trésorier de la Martinique, M. Hodebourg des Brosses, qui devait être mis à la retraite, reste provisoirement en fonctions.

Cette trésorerie est réservée pour un avancement ultérieur de M. Sarlat, que M. Hurard, député de la Martinique, désire particulièrement avoir à Fort-de-France comme trésorier général de la colonie.

Des raisons d'ordre politique local ont seules empêché la nomination immédiate de M. Sarlat à ce poste.

Les récompenses du Salon

Paris, 2 juillet. — La distribution solennelle des récompenses accordées aux exposants du Salon du Palais de l'Industrie par la Société des artistes français, a eu lieu aujourd'hui à dix heures.

Nous avons donné antérieurement les noms des lauréats.

Un épilogue de l'affaire de Vicq gendarmes décorés

Paris, 2 juillet. — M. Rouge, maréchal des logis de gendarmerie à la Ferté, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. Finot, gendarme à Bourbonne et Marchal, gendarme à Varennes, ont reçu la médaille militaire.

Ces gendarmes ont pris part aux récentes affaires de Vicq.

L'escadre de la Méditerranée

Notre correspondant de Brest nous télégraphie :

« L'escadre de la Méditerranée a mouillé hier aux Glénons, près Concarneau. Elle a appareillé ce matin pour venir en rade de Brest.

» Dès son arrivée elle complètera son charbon. Les avisos torpilleurs la *Dague* et la *Couleuvrine* ayant de légères avaries entreront au bassin. L'escadre reprendra la mer samedi matin.

Brest, 2 juillet. — L'escadre de la Méditerranée est partie ce matin des Iles Glenan, faisant route pour Brest, où elle arrivera dans l'après-midi.

L'incendie de Port-Louis

Paris, 2 juillet. — Un nouvel incendie vient d'éclater dans une des Antilles françaises, à la Guadeloupe.

Le bourg de Port-Louis a été presque entièrement détruit.

La nouvelle officielle en est parvenue, hier, à M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Les pertes s'élèvent à un million. Le gouverneur de la colonie, le procureur général, le directeur de l'intérieur et le maire se sont rendus sur le lieu du sinistre, pour faire face aux premiers besoins.

Les principaux édifices publics ont été détruits.

Port-Louis est un chef-lieu de canton, à vingt-deux kilomètres nord de la Pointe-à-Pitre, sur la côte orientale, qui compte environ six mille habitants.

On y trouve une justice de paix, des écoles primaires, une prison cantonale, deux usines centrales à sucre.

Le bourg détruit était grand, bien bâti, bien ombragé et possédait une église très vaste.

Un bateau à vapeur fait le service de Port-Louis à la Pointe-à-Pitre, et une malle-poste fait le service par Sainte-Anne.

Ce sinistre, survenant après celui de Port-de-France a causé une grande émotion dans nos colonies des Antilles, qui semblent vouées au malheur.

Les pirates au Tonkin

Marseille, 2 juillet. — Les nouvelles du Tonkin arrivées par le courrier anglais, portent qu'à la date du 25 mai la province de Huyen était très agitée.

On signalait plusieurs bandes de pirates aux environs de la ville, une bande de cinq cents pirates chinois campée près de Phuong-Tho.

Les autorités françaises n'ont pas pu les désarmer.

Dans la nuit du 16 au 17 mai, une bande qui opérait dans la province de Thuen-Quan, aux environs de Nin-Thug, a brûlé entièrement le village de Tring-Thuang, sur la route de Ven-Binh.

La bande qui ravage en ce moment la vallée de Son-Chaï comprend 150 chinois, commandés par le doc Tham-Tuya.

Cette bande vient de se retirer vers Cotiche. Deux colonnes de tirailleurs sont sorties de Phin-Doan pour la poursuivre, mais les Chinois ont évacué la position, sans attendre l'arrivée de nos troupes.

Il y a eu seulement un court engagement avec l'arrière-garde, qui a été dispersée, après un combat dans lequel deux Chinois ont été tués et un autre fait prisonnier. Aucun blessé de notre côté.

Signature de l'acte général de la conférence antiesclavagiste

Bruxelles, 2 juillet. — L'acte général de la conférence antiesclavagiste a été signé aujourd'hui, à trois heures, par tous les plénipotentiaires, sauf par le plénipotentiaire hollandais.

Un délai de six mois a été accordé aux Pays-Bas pour la signature.

Au début de la séance, le délégué anglais a fait une déclaration disant qu'il n'était autorisé à signer l'acte que sous réserve de la signature de tous les Etats adhérents.

Les pêcheries

Londres, 2 juillet. — Sir Edward Birkbeck, délégué anglais à la Conférence des pêcheries qui s'est ouverte aujourd'hui à Londres, et président de cette conférence, a déclaré dans son discours d'installation que les pêcheurs anglais désirent vivre dans les termes les plus amicaux avec ceux des autres pays.

Saint-Johns (Terre-Neuve). 2 juillet. — Une dépêche de la baie de Saint-Georges dit que les Anglais ont été empêchés de pêcher par des pêcheurs français.

Le préfet, M. Howley, demande dix mille dollars de dommages-intérêts pour les pêcheurs de Saint-Georges.

Le gouvernement local repousse toute responsabilité. Le croiseur *Emerald* est arrivé.

La situation de Saint-Georges est la même.

Abolition du passeport en Alsace-Lorraine

Belfort, 2 juillet. — Je tiens de source quasi-officielle que l'ordonnance relative à l'obligation du passeport sera incessamment rapportée à titre définitif.

Le traité anglo-allemand

Prague, 2 juillet. — Le *Narodni*, organe tchèque, consacre un long article à l'accord anglo-allemand et conclut ainsi :

« Encore une fois, nous ne pouvons que nous étonner de l'aveuglement de certains hommes d'Etat français; ils ont enfin une preuve manifeste que le cabinet conservateur anglais est le pire ennemi de la France et de l'influence française.

» Puissent-ils ne pas s'en apercevoir trop tard. »

L'Angleterre et la triple alliance

Berlin, 2 juillet. — On a la conviction intime ici que l'Angleterre est entrée dans la triple alliance à des conditions spéciales très élastiques; mais elle y est entrée.

Aucun engagement ou contrat officiel n'est connu; néanmoins, le gouvernement allemand a reçu de Londres des garanties suffisantes pour lui permettre de compter sur l'Angleterre d'une façon très favorable à l'Allemagne, en cas de complications « russo-franco-allemandes. »

A Berlin, on n'attend plus que les résultats de l'entrevue de Guillaume II avec Alexandre III, pour prendre une attitude plus décidée dans le concert européen.

Si l'entrevue en question reste stérile, l'Allemagne affichera sans réserves son entente avec l'Angleterre, qui marchera d'accord avec son alliée, ainsi qu'avec l'Autriche et l'Italie.

Mobilisation de la flotte anglaise

Londres, 2 juillet. — La mobilisation de la flotte anglaise est remise au 21, plusieurs navires qui doivent prendre part aux manœuvres n'étant pas prêts.

Guillaume II à Héligoland

Londres, 2 juillet. — Le bruit court que l'empereur Guillaume se rendra à Héligoland pour assister à la cérémonie du transfert de l'île à l'Allemagne.

La reine Victoria sera représentée par le duc d'Edimbourg.

Les escadres allemande et anglaise se rencontreront à Héligoland.

L'ex-roi Milan

Vienne, 2 juillet. — Les régents de Serbie, sur les instances du ministère, ont conseillé à l'ex-roi Milan de quitter la Serbie.

L'ex-roi a télégraphié à Budapest qu'on lui prépare des appartements pour demain.

Chez les Bénédictins

M. von Gossler, ministre des cultes prussien, a visité, ces jours derniers, la célèbre abbaye des Pères Bénédictins de Beuron, la maison-mère d'une florissante congrégation qui possède des maisons en Angleterre, en Autriche, en Allemagne et en Belgique, et il a pris place à la table du grand réfectoire.

Suivant l'usage en cours dans les couvents des Bénédictins, des moines faisaient le service.

Celui qui était chargé de s'occuper spécialement du ministre était le prince de Radziwill, ancien député, actuellement Dom Benoit de Radziwill.

NOUVELLES MILITAIRES

Le Prytanée. — La question de l'augmentation du nombre des élèves du Prytanée militaire de la Flèche vient d'être étudiée de nouveau par une commission nommée par le ministre de la guerre et présidée par le général Brault.

La dépense totale que comporterait au Prytanée mille élèves au lieu de cinq cents s'élèverait à un million. L'Etat ne pouvant supporter cette dépense, le ministre de la guerre a fait demander au conseil municipal de la Flèche s'il consentirait à prendre les frais à sa charge.

Le conseil municipal qui s'est réuni pour discuter cette question a décidé que la ville de la Flèche s'imposerait les sacrifices pécuniaires que peut comporter sa situation financière et que la municipalité se joindrait aux représentants de la Sarthe au parlement pour mener à bien la solution de cette affaire.

De son côté, la ville de Tours offre deux millions pour être choisie comme siège d'un nouveau prytanée et la ville de Saumur offre un million pour le même objet.

Le général Vannowsky. — Le général Vannowsky, ministre de la guerre de Russie, la générale et sa fille qui étaient depuis quelques jours à Paris, sont partis hier matin pour Vichy, où le général va faire sa cure annuelle.

Le général a reçu avant-hier l'ambassadeur de Russie, M. de Freycinet, le général Saussier, gouverneur de Paris et quelques autres généraux de sa connaissance auxquels il avait rendu visite à son arrivée à Paris.

Grand concours de gymnastique. — L'union des sociétés d'instruction militaire de France donnera son 3e concours national annuel, le dimanche 6 juillet prochain, à 2 heures, au Jardin des Tuileries.

Un grand nombre de sociétés venant de tous les points du territoire doivent y prendre part.

Nous souhaitons du beau temps aux organisateurs de cette fête patriotique.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 2 juil. — Hauteur barométrique, 760. Température :
A 7 heures du matin.. 14 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 21 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 17 degrés audessus de zéro.

Paris, 2 juillet. — Le baromètre continue à monter sur l'ouest du Continent. La hausse se propage jusque sur le Centre et gagne la Méditerranée, tandis que la pression reste basse en Scandinavie où s'est transporté le minimum principal (Wisby 748 m/m).

Les vents d'entre ouest et nord dominent sur tout le versant nord-ouest de l'Europe et perdent de la force. Des pluies sont encore tombées sur la France et le bassin de la Baltique ; on signale en outre quelques orages dans nos régions du Nord et dans l'ouest de l'Allemagne.

La température se relève sur le nord et l'ouest de la France. Ce matin le thermomètre marquait: 3° au Pic-du-Midi, 2 au Mont-Ventoux, 11 à Bodo, 13 à Valentia, Bruxelles, 4 à Biarritz, et 25 à Malte.

En France, quelques averses sont encore probables dans les régions du Nord et de l'Est, et la température tend à se relever. Hier à Paris, averses dans l'après-midi, ce matin encore faible pluie.

Température : maximum, 18 degrés 2; minimum, 8 degrés 1.

La pluie recueillie à Saint-Maur dans la journée du 1er juillet a été de 12 m/m 8.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un accident mortel, rue de Naples. — Un grave accident, qui a coûté la vie à un brave ouvrier, est arrivé, mercredi matin, à dix heures, rue de Naples.

Un scieur de long, M. Auguste Adams, employé pour le compte de M. Duvinage, modeleur, travaillait, depuis le matin, dans un chantier de la rue de Naples, à scier des tronçons d'arbre, avec son frère Louis. Celui-ci se trouvait sur le dessus de l'arbre et son frère était placé en dessous.

On suppose que l'arbre, qui était posé sur deux tréteaux, ne se trouvait pas en équilibre ; toujours est-il qu'à un moment donné cet immense bloc de bois, qui ne pesait pas moins de huit cents kilogs, et mesurait environ trois mètres de longueur, s'abattit, entraînant les deux tréteaux.

Le malheureux ouvrier qui se trouvait en-dessous, Auguste Adams, ayant aperçu le danger, voulut se mettre à l'abri mais les pieds de l'un des tréteaux l'arrêta et il reçut sur le corps le tronc d'arbre qui le renversa la face contre terre.

Son frère appela aussitôt au secours; des voisins arrivèrent et dégagèrent le malheureux pendant qu'on allait chercher un médecin. Un docteur arriva bientôt et constata, qu'outre une fracture de la jambe droite, l'ouvrier avait de graves lésions internes.

On courut chercher un brancard au poste de police du 1er arrondissement; dans cette intervalle, un vicaire de la paroisse Notre-Dame, accompagné de deux autres ecclésiastiques, conférait au blessé les derniers sacrements.

M. Adams fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où il mourut à deux heures de l'après-midi, sans avoir repris connaissance.

M. Auguste Adams, qui était âgé de 39 ans, habitait au hameau du Risquons-Tout. Il laisse une veuve et cinq enfants.

La fête du 14 juillet. — Le programme de la fête du 14 juillet vient d'être affiché ; nous le reprodu sons en entier :

Le maire de la ville de Roubaix,
Vu la loi du 6 juillet 1880,
Vu l'avis de la Commission nommée par le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner à la Fête Nationale toute la solennité qu'elle comporte :

Arrête le programme ci-après :

Distribution extraordinaire de secours aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance; vivres supplémentaires aux hospitaliers.

A 7 heures du matin, Place de l'Abattoir, concours de pinsons. Prix : 100 francs. Les inscriptions sont reçues chez M. Debril, débitant de tabac, Grande-Rue.

A 9 heures, en face de l'Hôtel-de-Ville, défilé du bataillon scolaire.

A 10 heures 1/2, au boulevard de Strasbourg, formation du cortège, composé du corps des sapeurs-pompiers, des sociétés instrumentales et chorales, de gymnastique, d'armes, nautiques, d'archers, de bouleurs, de pêche, d'arbalétriers, etc., etc.

A 11 heures, au boulevard de Strasbourg, revue des sociétés du cortège, par l'administration municipale et la commission des fêtes.

A la même heure, défilé du cortège. Les sociétés suivront l'itinéraire suivant : la Grande-Rue, les rues Pierre-de-Roubaix, des Longues-Haies, de Lannoy, Decrème, du Moulin, Neuve, Grande-Place (Entrée des Présidents à l'Hôtel-de-Ville), la rue Pierre-Motte et le Boulevard Gambetta.

A 11 heures 1/2, dans le Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville, réception des Présidents des Sociétés; vins d'honneur. — Aussitôt après la réception des Présidents, paiement des primes.

A midi, sur la Grand-Place, grand lâcher de pigeons, organisé par toutes les Fédérations colombophiles de la ville.

A 2 heures, au gymnase municipal, tir gratuit à la carabine Flobert, pour le Bataillon scolaire et les élèves de toutes les écoles de la ville. Prix 150 fr.

A 2 heures 1/2, au siège de la société du tir national, (près du pont de la rue Ampère), tir gratuit à la cible, pour les sociétés régulièrement constituées. Prix 200 francs.

A 3 heures, dans la salle de Mme veuve Dominique-Rousseaux, rue de l'Alouette, concours de chant individuel pour romances et chansonnettes. Prix : 150 francs. L'inscription se fait dans ce local.

A la même heure, au théâtre de la rue Archimède, concours de déclamation. Prix : 150 francs. Les inscriptions sont reçues chez M. Bellot, cafetier, à l'angle des rues Archimède et Richard-Lenoir.

A 4 heures, au boulevard d'Halluin, courses 3 ânes. Prix, 200 francs. Les inscriptions sont reçues chez MM. Victor Petit, au boulevard d'Halluin; Bodin, rue Jeanne d'Arc; O. Branquart, au boulevard de Beaurepaire; Denis Desfontaines, rue de Fourcoing; Vanderschelden, rue de Mouveaux; P. Willem, rue de Lille.

A 4 heures 1/2, entre les ponts de Tourcoing et du Beau-Chêne : Joutes sur l'eau. Prix, 150 francs. Les amateurs doivent se faire inscrire chez M. Eugène Nickées, cafetier, près de l'Ecluse du Galon-d'Eau.

A 5 heures, sur la nouvelle Place du Fontenoy, fête de gymnastique par la société municipale *La Roubaisienne*.

De 4 à 6 heures et demie du soir, à la Grande-Place, grande fête aérostatique, ascensions en ballon captif.

A 6 h. 1/2, au même endroit, départ du ballon *Le Titan*, monté par M. Jean-Baptiste Glorieux.

A 9 heures, Grande-Place et boulevard Gambetta, illuminations à Giorno.

A 9 heures 1/2 au Boulevard Gambetta, grand concert par la musique municipale la *Grande Harmonie*.

A 10 heures 1/2, au boulevard de Beaurepaire, grand feu d'artifice.

Les édifices publics seront pavoisés et illuminés. Les habitants sont priés de pavoiser et d'illuminer les façades de leurs maisons.

Roubaix, le 27 juin 1899.

La Commission des Fêtes, P. WATINE, adjoint; A. LEPERS, J. LEROUGE, E. DEBUCHY, F. FAUVARQUE, G. LECLERCQ, F. ROUSSEL, A. HARINKOUCK, G. LEGRAND, H. SALEMBIER, V. VAISSIER.

Le Maire, JULIEN LAGACHE.

Ecole nationale de musique. — Voici la suite des résultats des concours de fin d'année :

CLASSES DE SOLFÈGE. adultes, professeur : M. Arthur Turbelin. — Première classe, première division: 1er prix, médaille d'argent, Edmond Inglebert, Joseph Denou; 2me prix, Gaspard Debaisieux; 1er accessit, Léon Deleporte, Henri Dervaux; 2me accessit Léon Lainé, Albert Alexandre. — Deuxième division: 1re distinction, Joseph De Beïr, Georges Dansette; 2me distinction, Prosper Jansens, Emile Henneau; 3e distinction, Alfred Genty, Edmond Olivier.

Deuxième classe, première division : 1re mention Hector Mercier; 2e mention, César Baisez et Pierre Derûyck; 3e mention, Lodoïs Nys et Achille Carpentier. — Deuxième division : 1re mention, Eugène Couthier ; 2e mention, Albert Thieffry; 3e mention, Louis Bermyn.

L'association amicale des anciens élèves des frères fait chaque année à pareille époque, une excursion; cette fois, l'endroit choisi comme but de la promenade était le bois de Phalempin.

La société a quitté Roubaix en voiture à 9 heures du matin et, après différentes étapes, notamment à Templemars et à Seclin, elle est arrivée à Phalempin vers deux heures de l'après-midi. Une collation a eu lieu et ensuite les membres de l'association sont allés visiter le bois, magnifique à cette saison.

Un sociétaire, M. Louis Loucheur, a profité du site pittoresque qu'offrait le paysage pour photographier plusieurs curiosités locales.

Le soir on reprenait gaiment la route de Roubaix où l'on arrivait à 10 heures, enchantés de l'excursion dont les sociétaires conserveront longtemps le souvenir.

La propriété foncière. — A l'audience des criées de mercredi, au tribunal de Lille, une maison à usage de rentier, sise à Roubaix, rue de Rome, 17, a été adjugée à Me Godron pour 5.000 fr., montant de la mise-à-prix.

Un tir à l'arc. — Les Francs-Tireurs Roubaisiens offrent aux archers de France et de l'étranger, à l'occasion du 14 Juillet, un grand tir à l'arc à la perche avec mille francs de prix.

Ce tir, qui aura lieu au siège de la société, chez M. Duponchel, place de la Fosse-aux-Chêne, commencera à deux heures et demie pour finir à sept heures et demie du soir.

Une récompense de cinq cents francs est mise à la disposition de la personne qui pourrait aider M. Richard Desrousseaux à retrouver les marchandises qui ont été volées dans son établissement, dans la nuit de samedi à dimanche, et à découvrir les malfaiteurs.

Le crime du Raverdi. — La jeune fille qui avait reçu quatre coups de revolver à la tête, Palmyre Richez, est entièrement guérie. Elle est sortie, mercredi matin, de l'Hôtel-Dieu.

Deux accidents. — Un ouvrier charpentier, M. Edmond Cuvelier, âgé de 53 ans, employé chez MM. L. Derville et fils, marchands de bois, rue de l'Alma, était occupé, mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, à démonter une de ces énormes piles de bois qui se trouvent d'ordinaire dans les chantiers des entrepreneurs.

Tout à coup, une pièce de bois, n'étant plus soutenue, bascula et vint s'abattre sur la tête du malheureux ouvrier, lui faisant une blessure si grave qu'elle a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

— Un autre accident a eu lieu rue de France, mercredi, à dix heures du matin.

On transforme actuellement, chez M. Auguste Florin, un magasin en maison d'habitation. Un charpentier, M. Hubert Sarcey, était employé à ces travaux lorsqu'en voulant avancer sur un échafaudage un bac de mortier, il perdit l'équilibre et tomba sur des madriers, d'une hauteur de plusieurs mètres.

On le releva immédiatement et on alla chercher un médecin qui déclara que le blessé avait reçu des contusions multiples par tout le corps et s'était fracturé une côte.

Ce malheureux ouvrier a été conduit à l'Hôtel-Dieu. Il est âgé de 37 ans. Son état n'inspire pas d'inquiétude.

Coups de revolver. — Le bruit avait couru, il y a quelques jours, dans le quartier de l'Epeule, qu'un commerçant avait tiré six coups de révolver, la rumeur publique ne disait pas à qui ces coups de feu étaient destinés.

Renseignements pris, cette affaire se réduit à très peu de chose. Le commerçant en question devant entreprendre sous peu un long voyage, avait acheté un revolver et il essayait chez lui la justesse de cette arme.

Ce qui n'a pas empêché les passants de s'arrêter, et de former dans la rue un rassemblement que la police a été obligée de dissiper.

Une agression nocturne. — Bien que les renseignements nous manquent au sujet de cette affaire, nous croyons pouvoir annoncer qu'une jeune fille de la rue du Moulin aurait été, dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, assaillie par un ou plusieurs individus, qui lui auraient enlevé sa montre en or et une certaine somme d'argent qu'elle portait sur elle.

Des bruits différents circulent au sujet de cette affaire; nous attendrons, pour entrer dans plus de détails, que la lumière soit faite.

Des agents menacés, rue du Fontenoy. — Les agents de sûreté Huyghe et Calonne, se rendaient, mardi, vers quatre heures de l'après-midi, rue du Fontenoy, au domicile d'une fille de mœurs légères, Louise T..., qu'ils étaient chargés d'arrêter en vertu d'un extrait de jugement de simple police.

Cette femme, voyant venir les agents, alla s'enfermer dans sa chambre, en compagnie d'un individu, Victor Duthilleul, habitant le quartier. Les agents frappèrent, mais la fille T... refusa d'ouvrir. Les sommations ayant recommencé, Duthilleul insulta les agents, et les menaça de coups de couteau.

Ces menaces furent suivies d'un commencement d'exécution : par une ouverture de la porte, les agents virent cet individu déposer un énorme couteau sur la table.

Les agents crurent prudent d'aller demander du renfort, mais, quand ils revinrent, Duthilleul avait disparu et toutes les recherches faites pour le découvrir, tant dans le quartier que chez sa mère qui habite une cour dans la même rue, demeurèrent sans résultats. Ce n'est que mercredi matin que l'agent de sûreté Anselin, en passant rue de la Gare, reconnut Duthilleul et procéda à son arrestation.

Nous avons annoncé que, dans l'après-midi de lundi, des ouvriers avaient été proférer des menaces devant la maison d'un directeur de tissage, rue du Grand-Chemin. C'est au chemin de la Makellerie que cet incident s'est produit.

Un mendiant récalcitrant. — Un individu, paraissant âgé d'une cinquantaine d'années et marchant à l'aide de béquilles, suivait mardi, vers quatre heures de l'après-midi, la rue d'Inkermann, mendiant de porte en porte.

Un agent vint à passer et pria cet individu de se retirer, mais celui-ci ne tint aucun compte de ces observations et continua à mendier. L'agent le prévint alors de le suivre au poste.

Le mendiant objecta qu'il ne pouvait marcher et il se coucha sur le trottoir. Afin de lui ôter toute idée de fuite l'agent lui enleva ses béquilles et les porta au poste. Quelques instants après, le mendiant fut retrouvé dans la rue du Bois où, par ses excentricités, il avait réussi à rassembler plus de cent personnes autour de lui.

On fut obligé, pour le conduire au poste, de le hisser sur un camion. Ce mendiant se nomme Jules Rousez.

Deux ouvriers tisserands, nommés Lefebvre et Lubin, ont eu, mardi après-midi, une grave discussion à l'estaminet qui porte pour enseigne : « A la queue de morue. »

Des gros mots ils en sont venus aux coups de poing, et, dans leur acharnement à se colleter, ils ont brisé une partie du mobilier.

Une enquête est ouverte, Lefebvre habite au hameau du Crêchet, à Croix, mais Lubin est jusqu'ici resté introuvable.

Un vol rue de l'Ermitage. — Le plaisir de détruire ce qui ne leur appartient pas, c'est ainsi que peut se définir l'équipée d'une bande de gamins qui, mardi vers huit heures et demie du soir, se rendirent chez M. Triollet-Carrette, rue de l'Ermitage, et démolirent une clôture en planches lui appartenant.

Jusque là on pouvait mettre cela sur le compte de l'espièglerie, mais ou l'affaire changea de tournure c'est quand deux de ces gamins, Auguste Sohier et Devie Guillon, âgés d'une dizaine d'années, chargèrent ces planches sur leurs épaules et les emportèrent chez eux.

Ils furent rencontrés, rue de Cassel, par un agent qui remarqua leur embarras et leur adressa quelques questions auxquelles les jeunes voleurs répondirent en faisant des aveux complets.

Ils ont été arrêtés et seront poursuivis pour vol.

La loi Grammont. — Un marchand de charbons, M. Charles D..., circulait, mardi soir, avec une voiture à laquelle il avait attelé un superbe chien danois.

Il fut tout étonné de se voir interpeller, place de la Fosse-aux-Chênes par un agent qui lui en fit l'observation.

Mais je suis belge, répondit le marchand, et, chez nous, on tolère ce genre d'attelage.

C'est possible, lui répliqua l'agent, mais, ici, vous êtes en France, et c'est pour cela que je vous dresse une contravention.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, sept chiens ont été mis en fourrière et trois contraventions dressées pour divagation.

Croix. — A la suite d'une discussion à propos d'un motif futile, et telle qu'il s'en présente souvent entre locataires, M. B..., voisin de Mme P..., a lancé un coup de pied à cette dernière.

Cet acte de brutalité pourrait avoir des suites fâcheuses car Mme P... est à la veille de devenir mère. Une enquête est ouverte.

Wattrelos. — *L'affaire de la frontière.* — L'instruction de cette affaire se poursuit conjointement par les parquets de Courtrai et de Lille. A Courtrai, c'est M. Dugardin qui est chargé de l'information et à Lille, c'est M. Legrand, dont nous avons annoncé la visite il y a quelques jours à Wattrelos.

Contrairement à ce qui avait été dit et à ce que M. Jean-Baptiste Putmann avait déclaré lui-même, il résulterait d'une nouvelle déposition que ce serait son frère Léon qui aurait fait feu sur Alfred Legagneur.

M. Legrand, juge d'instruction à Lille, doit se rendre incessamment à Wattrelos où il interrogera sur ces points la victime. Les jeunes gens, Rémi Cosmette, Alexandre Fourmanois et L. Thieffry qui se trouvaient avec Legagneur, au moment de l'agression, seront également interrogés par le magistrat instructeur.

Quant au blessé, il est aujourd'hui hors de danger et son entier rétablissement n'est plus qu'une question de jours.

— Une affaire de coups et blessures a eu lieu il y a quelques jours, à la frontière belge, sur le territoire d'Herseaux. Un habitant du hameau de la Bouteillerie, nommé G... est, paraît-il, compromis dans cette affaire, qui offre une certaine gravité. Une enquête est ouverte.

— Un habitant de Tourcoing, M. H..., est venu se plaindre à M. le commissaire de police que des individus du hameau du Touquet s'étaient rendus à Tourcoing, dans le but d'attirer chez eux des enfants mineurs. Certaines données permettent même de croire que ces individus sont également coupables de recel d'enfants. La police informe.

Leers. — *Au fond d'un puits.* — Mme Julie Beuscart, ménagère, tirait de l'eau à son puits, lundi après-midi, quand, en se penchant pour saisir son seau, elle passa par dessus le garde-corps, et fut précipitée dans l'eau.

Ses cris attirèrent l'attention d'un voisin, M. Bataille, qui accourut immédiatement à son secours et fut assez heureux pour la retirer saine et sauve.

Mme Beuscart est restée environ vingt minutes dans le puits et ne doit son salut qu'à sa présence d'esprit et à son énergie : elle s'est, en effet, arcboutée des pieds et accrochée des mains aux parois du puits et s'y est maintenue jusqu'à ce que l'on vint à son secours.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mlle Marie-Eugénie Castelain, âgée de 24 ans, demeurant rue des Fleurs, 39. Ses funérailles auront lieu en l'église Saint-Martin, samedi, 5 courant, à neuf heures et demie.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Les sociétaires de la société chorale l'*Avenir* sont priés de se rendre au local, vendredi 4 courant à neuf heures pour répétition générale. La commission compte sur leur présence. Ordre du jour : nomination d'un sociétaire.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La commission administrative de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing a l'honneur de rappeler aux sociétaires que l'assemblée générale de vendredi 4 juillet courant devra marquer la fin de l'existence de la société actuelle; que des déterminations importantes doivent y être prises en ce qui touche l'inventaire de la société et l'emploi des sommes disponibles,

» En conséquence, la commission prie instamment les sociétaires de se rendre à cette réunion, qui aura lieu au siège de la société, vendredi soir, à 8 h. 1/2, rue de l'Espérance, 68. »

TOURCOING

Messe de prémices de M. l'abbé Liagre. — Hier mercredi, on a célébré à l'église du Sacré Cœur une imposante cérémonie, que Tourcoing, qui compte tant de prêtres, a déjà vu se renouveler bien des fois, mais qui a toujours le privilège de produire sur tous ceux qui y assistent une douce et profonde émotion.

M. l'abbé Liagre a dit sa messe de prémices. Le nouveau prêtre appartient à une des plus nombreuses et des plus honorables familles de Tourcoing. Aux premiers rangs, dans le chœur, avaient pris place, la mère, le père, les trois sœurs et les quatre frères. Puis les parents et plus de cinquante prêtres et séminaristes, amis de la famille. A 10 heures 1/2, le clergé se rend processionnellement au presbytère pour y prendre le nouveau prêtre. A son entrée dans l'église, son émotion est visible; mais il se remet, aussitôt arrivé à l'autel, et c'est d'une voix assurée qu'il entonne le *Veni Creator*.

On exécute magistralement, sous la direction du maître de chapelle de la paroisse, la messe du R. P. Hermann, avec accompagnement d'instruments, et qui est d'un grand effet.

Après l'évangile, M. l'abbé Duboulombier, curé du Sacré-Cœur, monte en chaire et prononce un de ces discours pathétiques et émouvants dont il a le secret.

Il dit au très nombreux auditoire, qu'un autre que lui devait prendre la parole en cette solennelle circonstance. Nous croyons savoir qu'il s'agit du R. P. Dumortier, qu'une indisposition a empêché de prendre part à la fête d'aujourd'hui. M. le curé fait ressortir la grandeur du sacerdoce, du prêtre, plus grand que rois et empereurs, plus grand même que la Ste-Vierge. En parlant de son jeune confrère et de sa famille, il le montre élève studieux de ce collège de Tourcoing, où, depuis 40 ans, le vénérable chanoine Leblanc a dirigé tant de jeunes gens dans la voie du devoir et de la vertu. Il félicite le père, la mère, président et présidente des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, toujours secourables à toutes les misères, et qui font en toutes circonstances l'édification de la paroisse. Il les montre s'agenouillant aux pieds de leur fils le jour de l'ordination pour recevoir sa bénédiction; et le lendemain, à sa première messe, recevant de ses mains la sainte communion.

A ce moment, je vous assure, l'émotion se lit sur tous les visages, et on voit de douces larmes couler de bien des yeux.

Le nouveau prêtre a tenu à présider lui-même à toute l'offrande, qui se fait au pied de l'autel, et qui prend près d'une demi heure.

La cérémonie se termine par le chant du *Te Deum*.

On remarquait parmi les exécutants les excellents chantres de Saint-Christophe, et quelques-uns des bons chanteurs des *Crick-Sicks*.

Nous avons dit que M. le chanoine Leblanc était présent. C'est lui qui a guidé pendant toute la messe, son ancien et bien-aimé élève à l'autel. M. le chanoine Destombes, et M. le chanoine Lecocq, doyen de l'Eglise métropolitaine, et ancien vicaire de Tourcoing, assistaient aussi à la cérémonie, ainsi que M. Vanbockstael, doyen de St-Christophe, qui a dû se retirer avant la fin, pour les besoins de sa paroisse.

M. Liagre avait fait décorer un magasin pour réunir à la même table, prêtres assistants, parents et amis : il y avait plus de 120 couverts.

Les délégués ouvriers. — On se rappelle que le Conseil municipal a voté 1000 fr pour l'envoi, à Paris, de sept délégués, qui seront entendus par la commission du travail. Pour la désignation de ces délégués, il est arrêté que dans chaque fabrique les ouvriers désigneraient un électeur par 25 travailleurs; et ce sont ces électeurs qui choisiraient entre eux les délégués définitifs.

La Tourquennoise. — La société munic